

COMPTE-RENDU

Séance du 21 janvier 2021

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9 + 2 procurations

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 15 janvier 2021.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Corinne FAUVET-BODIN, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Béatrice CHENET, Jean-Loup JAMET, Pascal BALLEREAU, Michaël BLANCHARD

Absents excusés : Marie-Claude MASSUARD, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Pouvoirs : Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET

Bruno CLEMENT DE GIVRY à Olivier MICHOT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Olivier MARTINET

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un délégué et d'un suppléant au comité de pilotage PLUi
- Devis d'études préliminaires projet « aménagement du Bourg » : autorisation de signature
- RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Archives de la commune : demande de conservation
- Archives de la commune : demande de restitution

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :

- Demande de subventions 2021 concernant le plan de financement du projet « salle multigénérationnelle et associative ».

Tous les membres présents ont accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1/ Monsieur MICHOT Olivier a été désigné en qualité de délégué au comité de pilotage PLUi et Madame CHOLLEY Marie-Claire en qualité de suppléante.

2/ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis d'étude de faisabilité de Monsieur Quatrepoint, architecte, d'un montant de 5 000 euros H.T. concernant le projet « aménagement du Bourg ». Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 de la commune.

3/ Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la conservation dans les locaux de la mairie les registres de l'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

4/ Le Maire propose de demander la restitution des registres paroissiaux de 1604 à 1741 de la commune actuellement archivés dans les locaux des Archives Départementales de l'Indre. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

5/ Projet « salle multigénérationnelle et associative » : le plan de financement proposé par le maire comme suit et accepté à l'unanimité :

RECETTES			DEPENSES	
	HT	%		HT
Conseil départemental Subvention FAR 2021	7 608 €	60 %	Travaux	12 680 €
Préfecture Subvention DETR et/ou DSIL	2 536 €	20%		
Fonds propres	2 536 €	20 %		
TOTAL	12 680 €	100 %		12 680 €

Cette délibération remplace celle du 10/12/2020, en raison d'un changement de modèles de menuiseries suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Questions diverses et informations :

-RIFSEEP : régime indemnitaire des agents et des contractuels de la commune, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : le conseil municipal va présenter un projet de délibération auprès du prochain comité technique du centre de gestion.

-Acquisition d'une maison d'habitation : la maison située à Fondeville a été retirée de la vente.

-Rapport suite à l'inspection des archives : ce rapport comprend des recommandations et des outils afin de mieux connaître les règles à respecter autant pour la conservation que pour la communication des archives au public. Certaines recommandations ont déjà été prises en compte (installation d'extincteur, mise en place de rideaux opaques...) et d'autres sont en cours de réalisation (pose de détecteur de fumée...).